



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 8 octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/29 de la Municipalité, du 17 mai 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Pascal Gendre et consorts :
« Prémption et transparence ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi huit octobre deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :